Publié le

ID: 078-217806231-20241127-20241104-DE

Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet Canton d'Aubergenville Commune Le Tremblay-sur-Mauldre Délibération n° 2024-11-04

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : **18 novembre 2024** 

Nombre en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Nombre d'excusés : 4

Nombres non excusés: 3

Nombre de votants : 11

Objet:

SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région

des Yvelines pour Absent(e)s l'Adduction d'Eau) - Rapport Alain **Moll,** 

d'activité 2023

L'an deux mil vingt-quatre le 27 novembre à 20h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Françoise CHANCEL, Maire.

Présents: Catherine **Denoyelle**, Danielle **Descombes**, Jacques **Fournier**, Hélène **Jean-Baptiste**, Corinne **Manchon**, Fadela **Pinon**, Françoise **Soulaire**,

Absent(e)s excusé(e)s: Jean-Pierre **Boucher** (pouvoir à M. Jacques Fournier), Marjolaine **Haffner**, Arnauld **Voisin** (pouvoir à Mme Hélène **Jean-Baptiste**), Sylvie **Sohier** (pouvoir à Mme Catherine Denoyelle),

pour Absent(e)s non excusé(e)s : Thierry **Bioret**, Sébastien **Leconte**, pport Alain **Moll**,

Secrétaire de séance : Corinne Manchon

Madame le Maire présente le rapport d'activité annuel 2023, concernant le Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'adduction d'Eau (SIRYAE)

Madame le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur ledit rapport.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Pour: 11
Contre: 0
Abstention: 0

Vu la loi nº 99-586 du 12 juillet 1999,

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Approuve** le rapport d'activité de l'année 2023 du Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'adduction d'Eau (SIRYAE)

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

Extrait certifié conforme, Fait au Tremblay-sur-Mauldre Le 29 novembre 2024

Publiée par affichage en Mairie 29 novembre 2024 Reçue à la Préfecture le 29 novembre 2024 Le Maire, Françoise Chancel

